

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/12/2024	06/12/2024	F01124P0217
1. Intitulé du projet		
Création d'un forage de substitution pour l'irrigation de 86 ha de cultures sur la commune de Saint-Mesmes (77)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	EARL FERME DE L'ORATOIRE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr Charpentier	
RCS / SIRET	3 9 2 7 1 9 7 9 5 0 0 0 1 6	Forme juridique EARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG104 hors périmètre de ZRE. L'implantation du forage se situe en dehors de ces périmètres. Il sollicite la nappe de l'Éocène moyen et supérieur dans les horizons des marno-calcaires et calcaires grossiers du lutétien. Le projet prévoit d'arroser 86 ha de cultures (comprenant 40 ha pomme de terre, 14 ha oignons et 32 ha d'haricot) répartis sur 6 mois pour 199 800 m3 (annuel) : déjà déclaré en préfecture référence : F661 2000/211	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le site qui est un champs, est éloigné du centre ville et en pleine zone rurale. Un point d'eau est nécessaire sur site. L'EARL possède déjà un forage de 59 m de profondeur sur la commune de Saint-Mesmes, indice BSS000LNNP, mais ce dernier présente des trous dans la crépine et n'est pas récupérable (il sera rebouché prochainement suivant les règles de l'art). Afin de le substituer, l'EARL qui possède une autorisation d'exploité le forage, dossier MISE F661 2000/211 : rubriques 1.1.1.0. et 1.1.2.0., va déposer un dossier de porter-à-connaissance pour en créer un nouveau dans les mêmes dimensions et à quelques mètres du 1er forage qui sera rebouché dans les règles de l'art (vu avec la DDT77). L'EARL conservera les mêmes conditions d'exploitation (200 000 m3/an et 80 m3/h en exploitation) pour l'arrosage des 86 ha de culture au niveau de la commune de Saint-Mesmes.		

4.2 Objectifs du projet

Retrouver les capacités d'exploitation du forage qui présente des désordres. Le réseau de distribution est déjà existant, ainsi que le local technique.

L'irrigation est nécessaire pour des plantes à valeur ajoutée qui nécessitent des apports en eau à certain moment précis de leurs croissances. Sans ces apports en eau (du fait de déficit pluviométrie), la pousse s'en retrouve impactée et la récolte derrière pouvant nécessiter l'abandon de ce type d'exploitation.

NB: la profondeur du forage sera de 59m/TN pour atteindre la cote +18 m NGF - Cf coupe en annexe

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage prévu sera réalisé dans les mêmes proportions que celui qu'il va remplacer.

Il fera 59 m/TN atteignant la cote de +18 m NGF à la base des calcaires grossiers lutétien. La crépine PVC Ø280 mm de 37 m d'hauteur sera d'un slot 0,75/1 mm.

La coupe technique de ce dernier est fournie en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir les besoins en eau pour l'irrigation des parcelles et remplacer un forage présentant des désordres structurels

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en régularisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application des rubriques susmentionnées 1.1.1.0. et 1.1.2.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Atelier création du forage	150 m2
Forage et margelle	3 m2
Local technique	5 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

accès du site depuis Saint-Mesmes
en sortie de la D404 puis la rue des
Martyrs

Parcelle n°69 de la section ZB du
cadastre de Saint-Mesmes

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 4 2 ' 3 4 " 88 Lat. 4 8 ° 5 9 ' 1 8 " 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I la plus proche, à 4,7 km : FR110020187 Vallée de la Beuvronne ZNIEFF type I la plus proche, à 6,7 km au sud-est : FR1100020191, Plan d'eau de Trilbardou ZNIEFF type II la plus proche, à 7 km au sud-est : FR110020191 Vallée de la Mame de Coupvray
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La masse d'eau FRHG104 ne fait pas partie d'une zone de répartition des eaux pour l'éocène
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 7 km de la Directive Oiseau FR1112003 Boucle de la Marne Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 80 m3/h en pointe pour un volume annuel de l'ordre de 199 800 m3 dans l'Eocène moyen et supérieur comprenant le marno-calcaire et le calcaire grossier du Lutétien Impact attendu très faible et de l'ordre de 246 m autour du forage, avec une transmissivité de $1,5 \cdot 10^{-3}$ m2/s et un coefficient d'emménagement de 0,3%. Prélèvement déjà autorisé F661 2000/211. Les premiers forages d'eau référencés sont situés à plusieurs kilomètres en amont hydrogéologique
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise au sol pour le forage est très restreinte et de l'ordre de 3m2. Un local technique de 5m2 est déjà existant
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement en eau sera quant à lui réalisé par une pompe immergée 6"

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel (par l'intermédiaire d'un enrouleur) au niveau des parcelles à irriguer
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est connu dans le secteur.
Par ailleurs ce forage vient en substitution d'un forage déjà existant et les parcelles attenantes appartiennent à l'EARL.
Les conditions d'exploitation seront les mêmes qu'actuellement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est de faible ampleur

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné) et ce forage vient en substitution d'un forage présentant des désordres.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux ont été réalisés suivant les règles de l'art

- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage est éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits est protégée.

- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes restent également en seuil déclaratif dans une masse d'eau non soumis à des pressions. Le forage vient en substitution d'un forage existant vandalisé et dans des proportions identiques. Il ne sera pas de nature à créer d'incidence sur l'environnement superficiel et souterrain. Un dossier déclaratif d'incidence est en instruction à la DDT.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Saint-Mesmes - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 2 : Photographie - annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : Evaluation simplifié Natura 2000 - annexe 5 : Coupe lithologique et technique du forage - annexe 6 : Inspection vidéo du forage BSS000LNNP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Saint-Mesmes

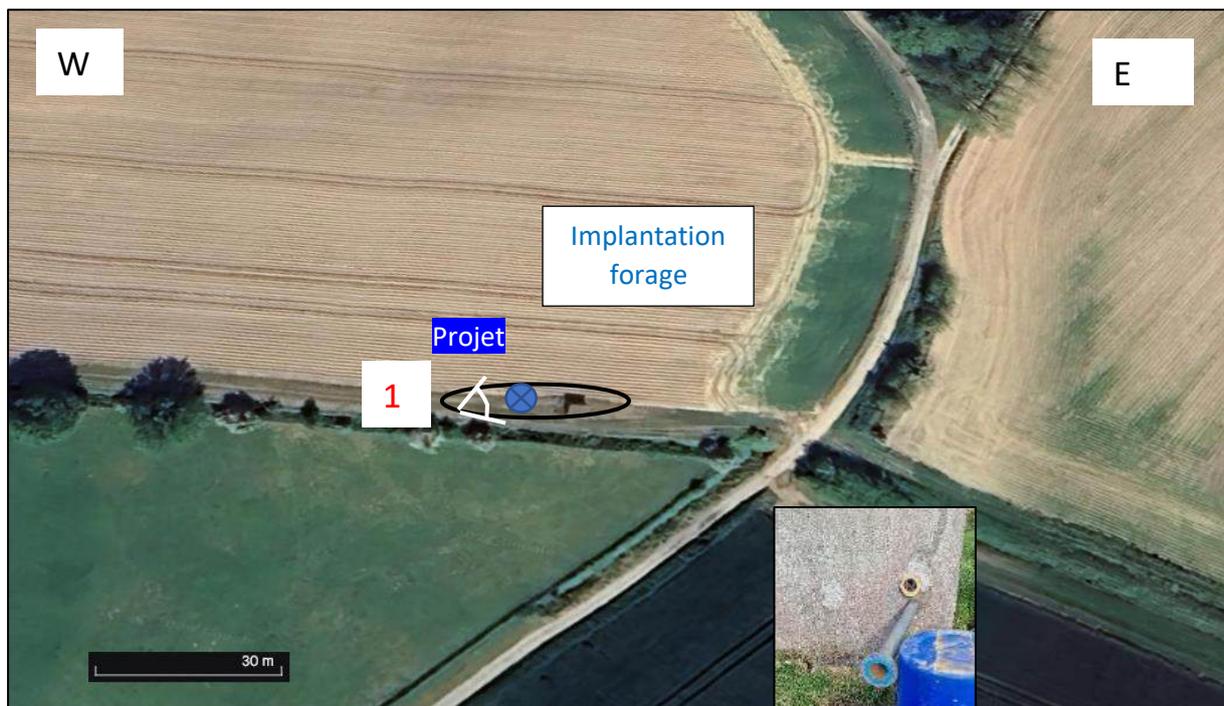
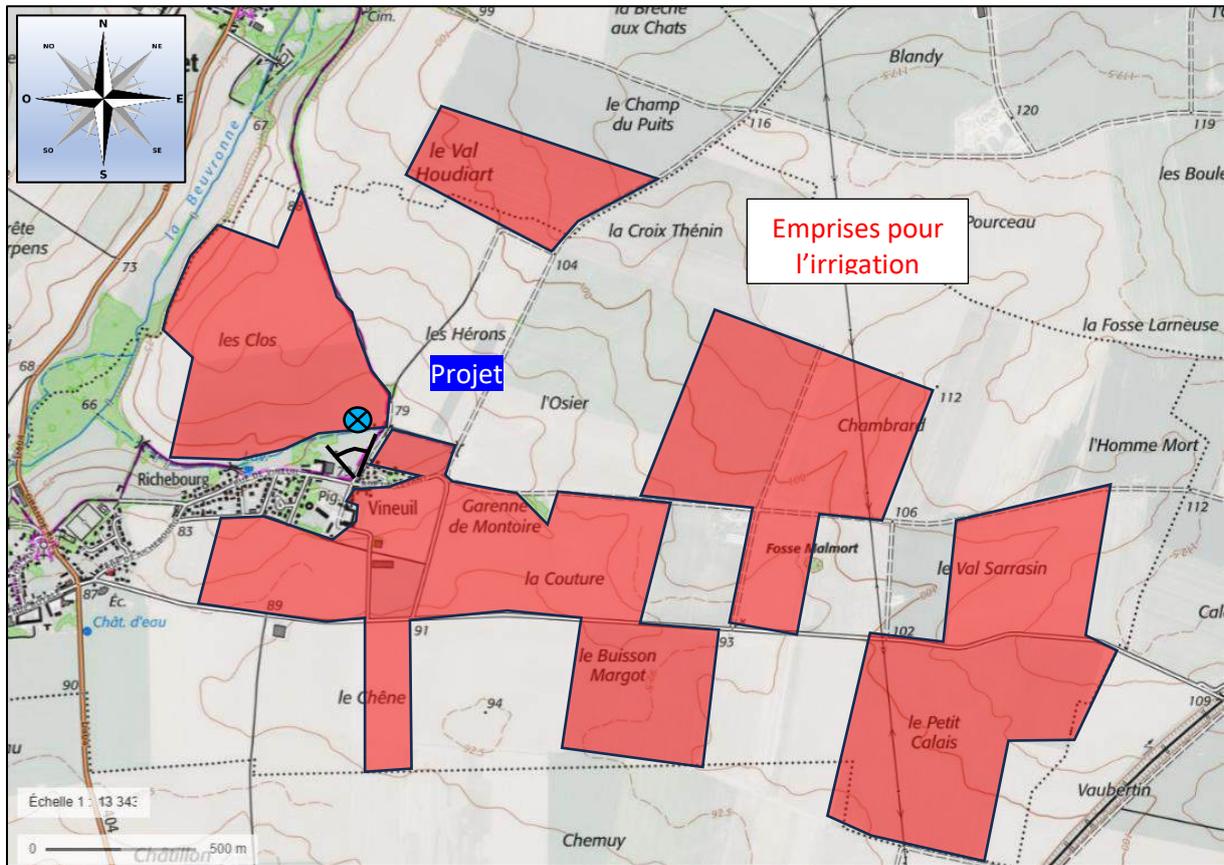
le 06/12/2024

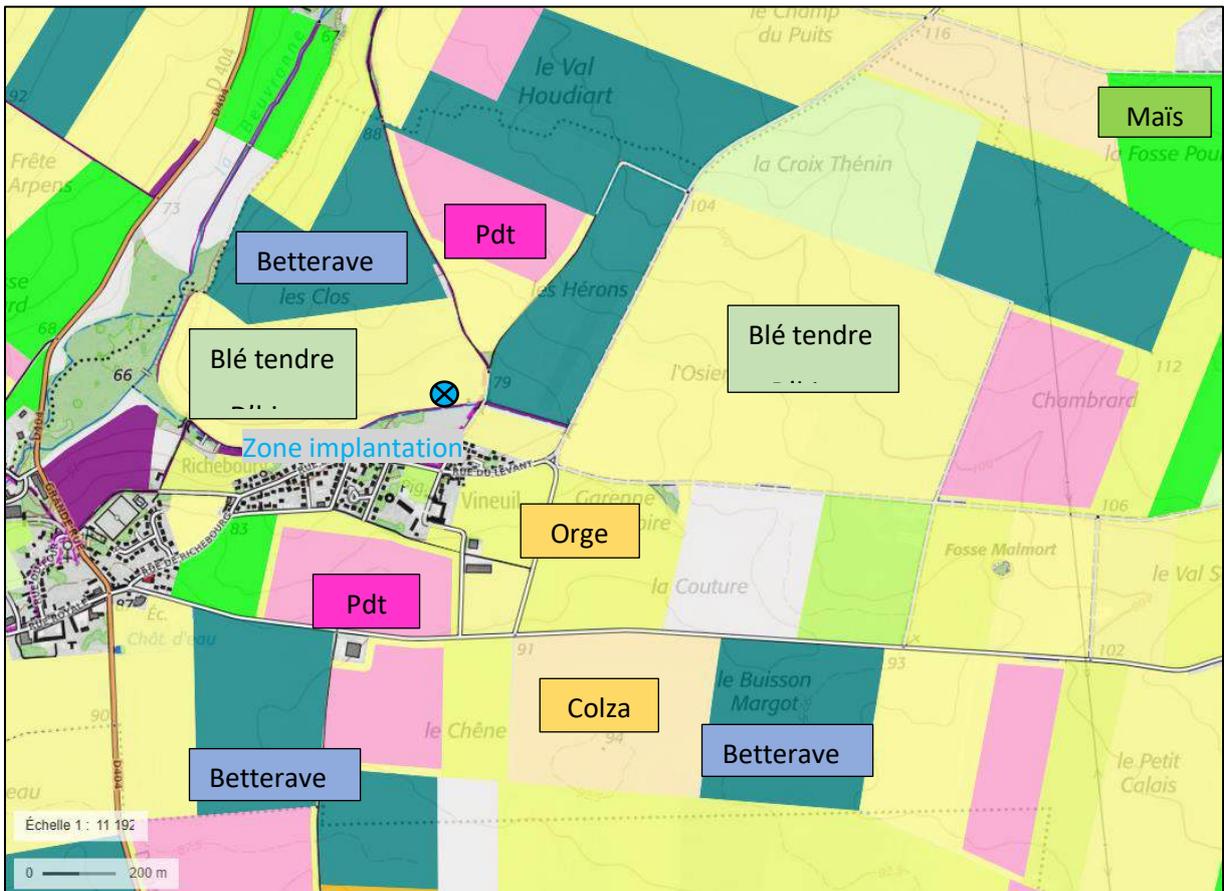
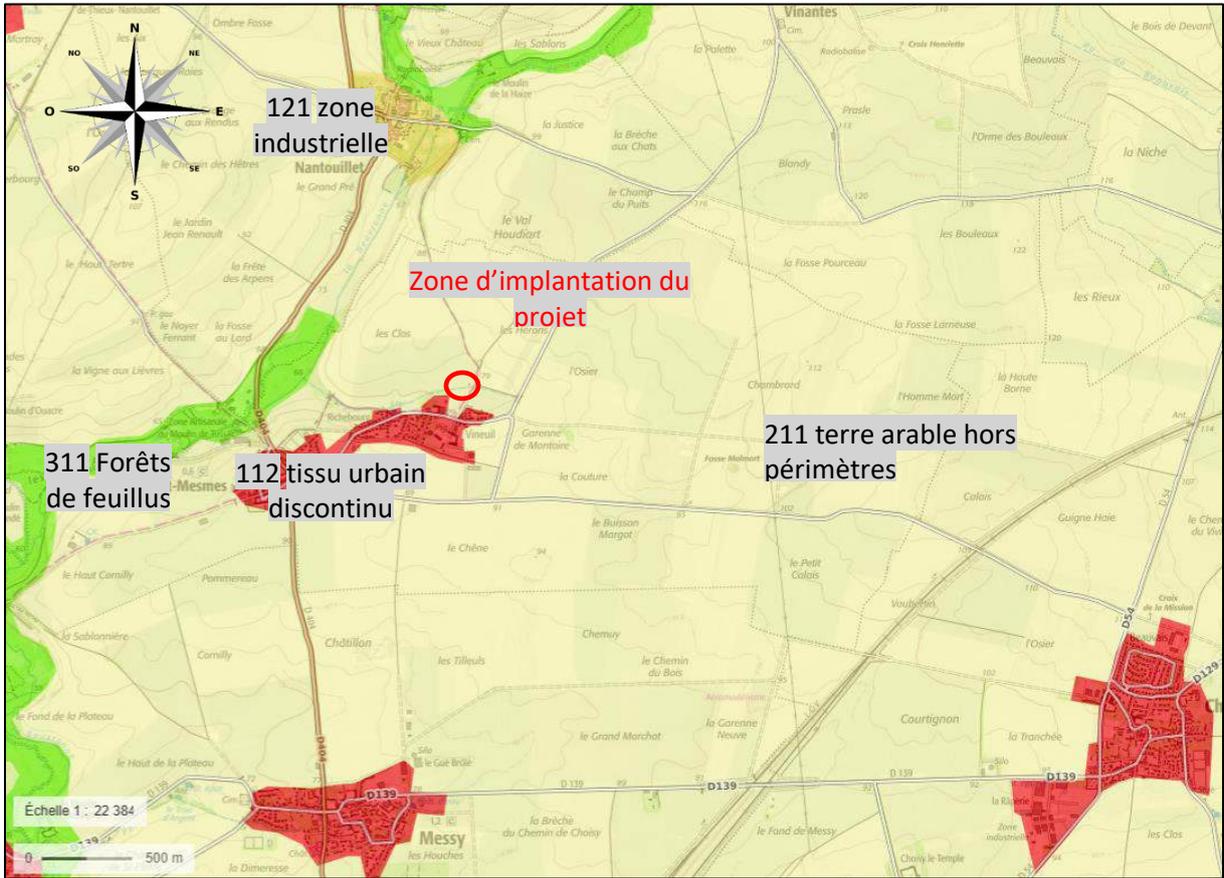
Signature

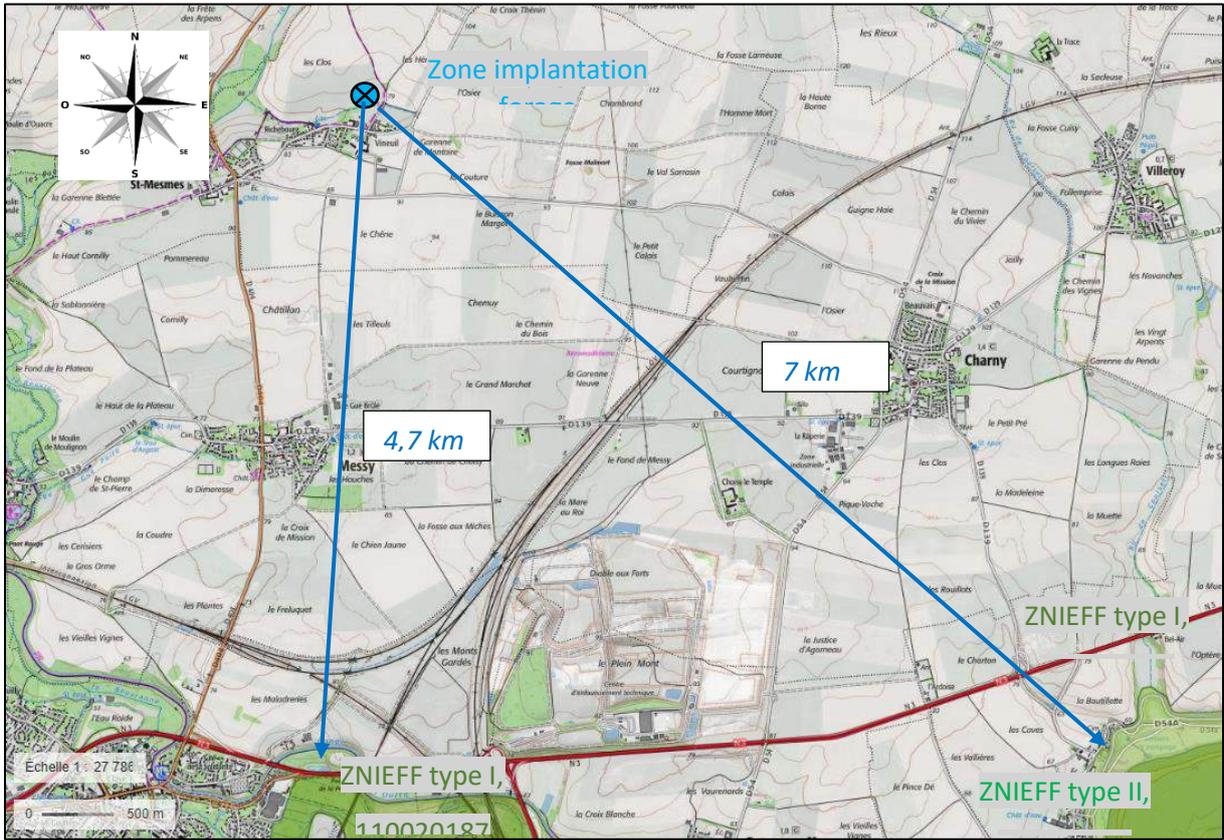


Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

L'altimétrie du site est de +77 m NGF. Le forage actuel sera comblé dans les règles de l'Art et substitué par un nouveau dans les mêmes dimensions.







Le projet est exclu de toute zone humide.

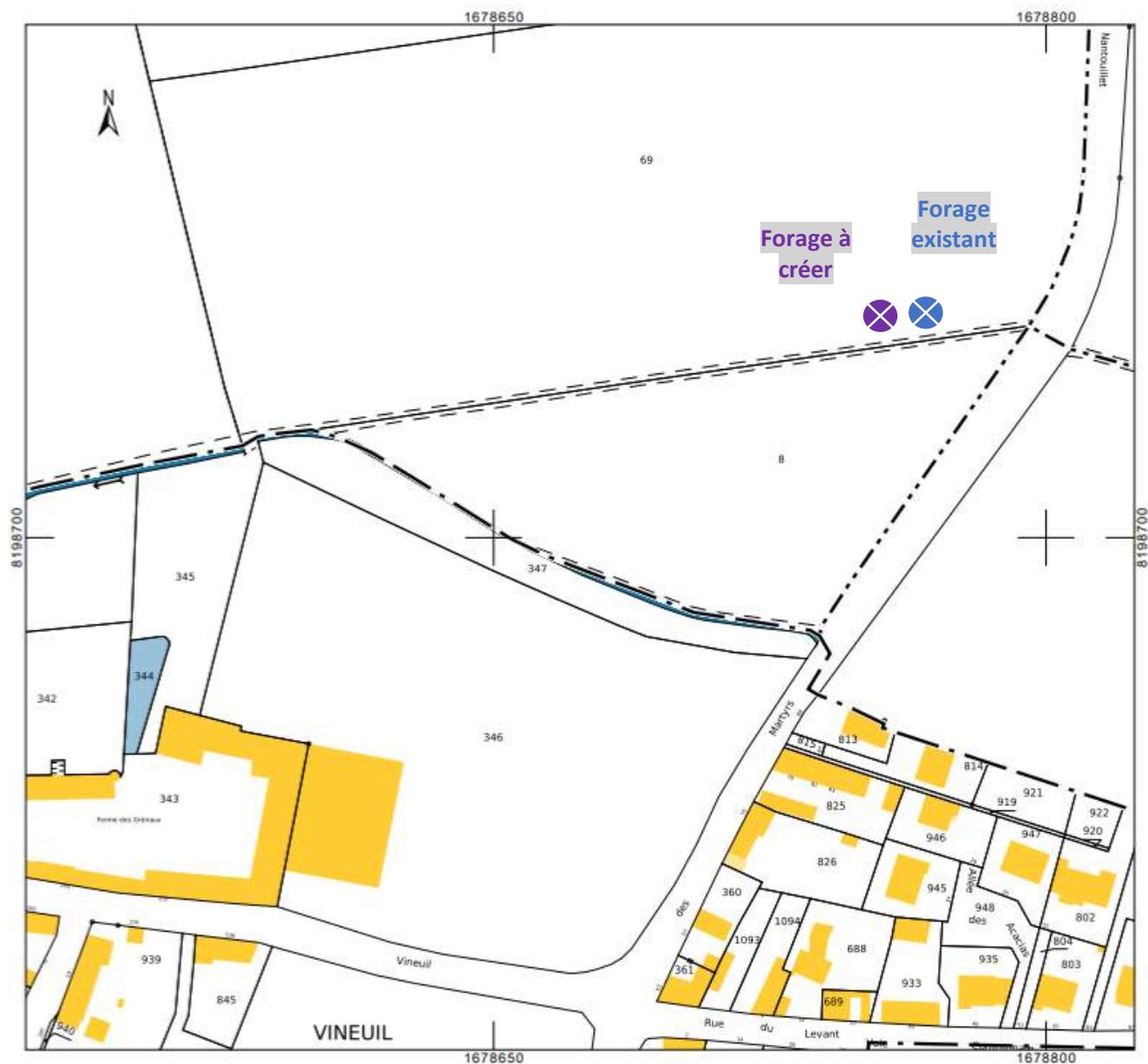
On rappellera que le forage disposera d'un tube plein ancré à 22 m de profondeur dans les marnes et caillasses et cimenté à l'extrados qui l'isole du calcaire de Saint Ouen de tête.

L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit du site

Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
C	0	+77	5	Limons	Quaternaire
e6b	5	+72	7	Marno-calcaire	Marinésien
e6a	12	+65	8	Sable et grès en tête	Auversien

Coupe géologique estimée au droit du site					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
e5d	20	+57	18	Marnes et caillasses	Lutétien
e5a-c	38	+39	22	Calcaires grossiers et calcaire glauconieux à la base	
e4	60	+17	40	Sable de Cuise	Cuisien
e3	100	-23	20	Argile plastique	Sparnacien

La carte piézométrique permet d'obtenir les variations piézométriques de la nappe au niveau des projets (figure suivante : piézométrie de la nappe de l'Eocène en période de basses eaux 2013 et période de hautes eaux 2014) et qui sont globalement identiques à +67 m NGF.

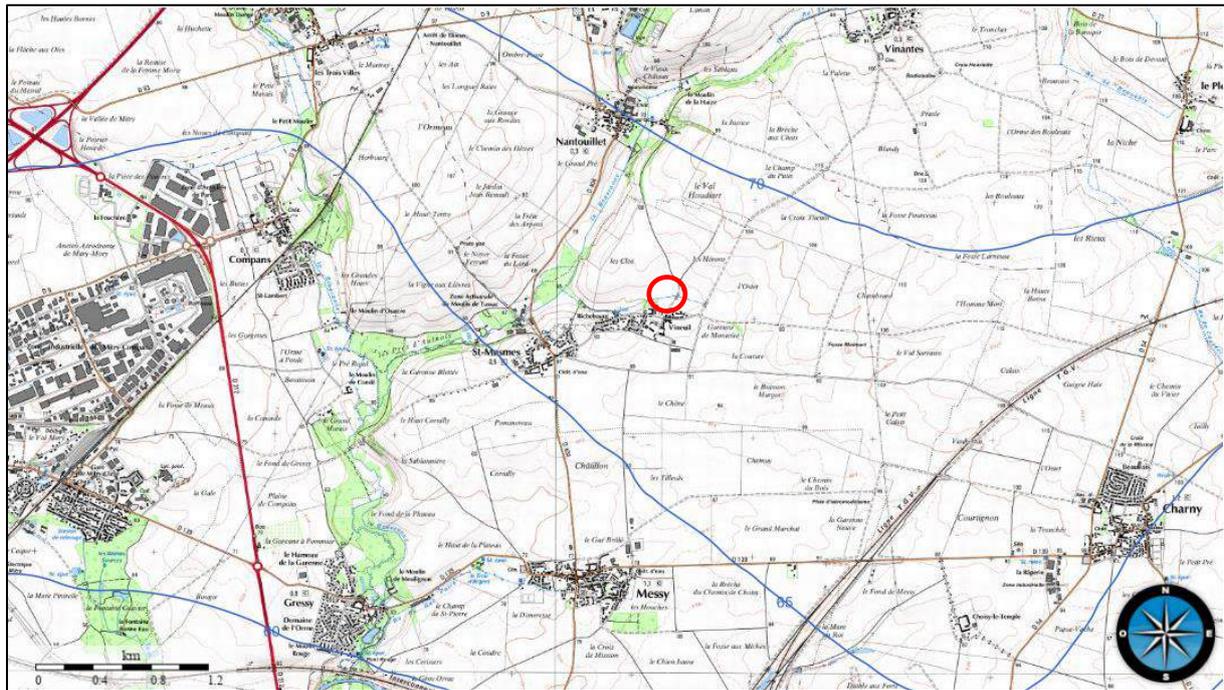
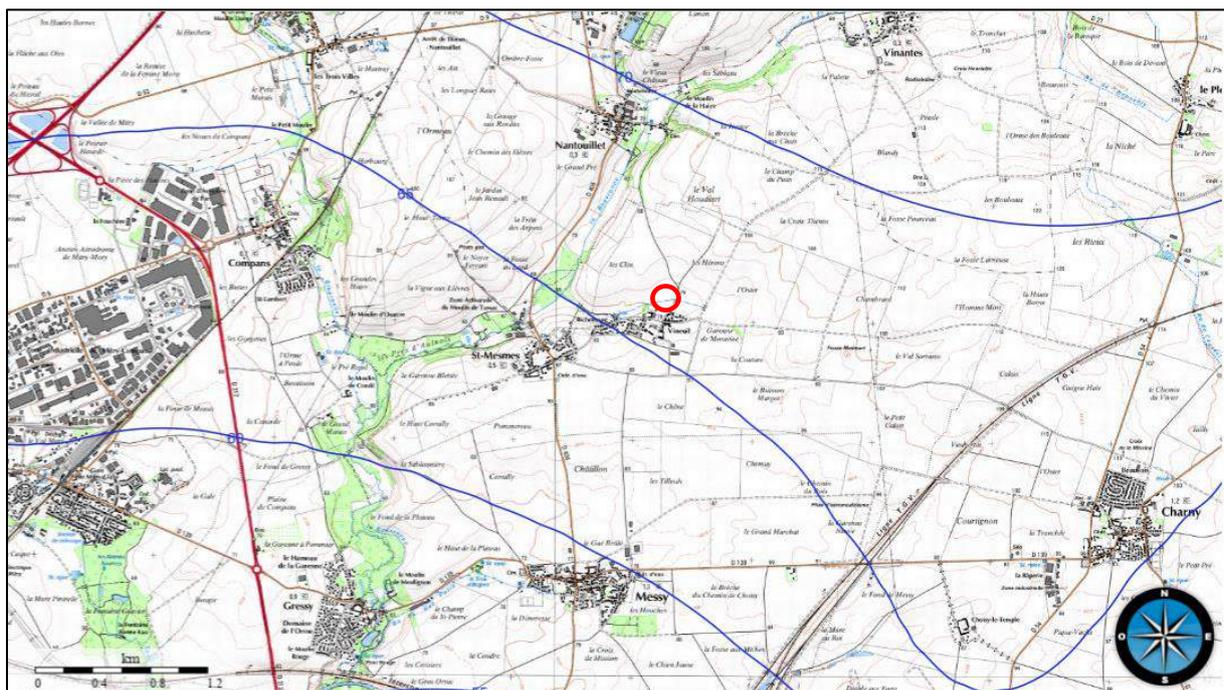


Figure 1 : carte piézométrique nappe de l'Eocène en basses eaux 2013



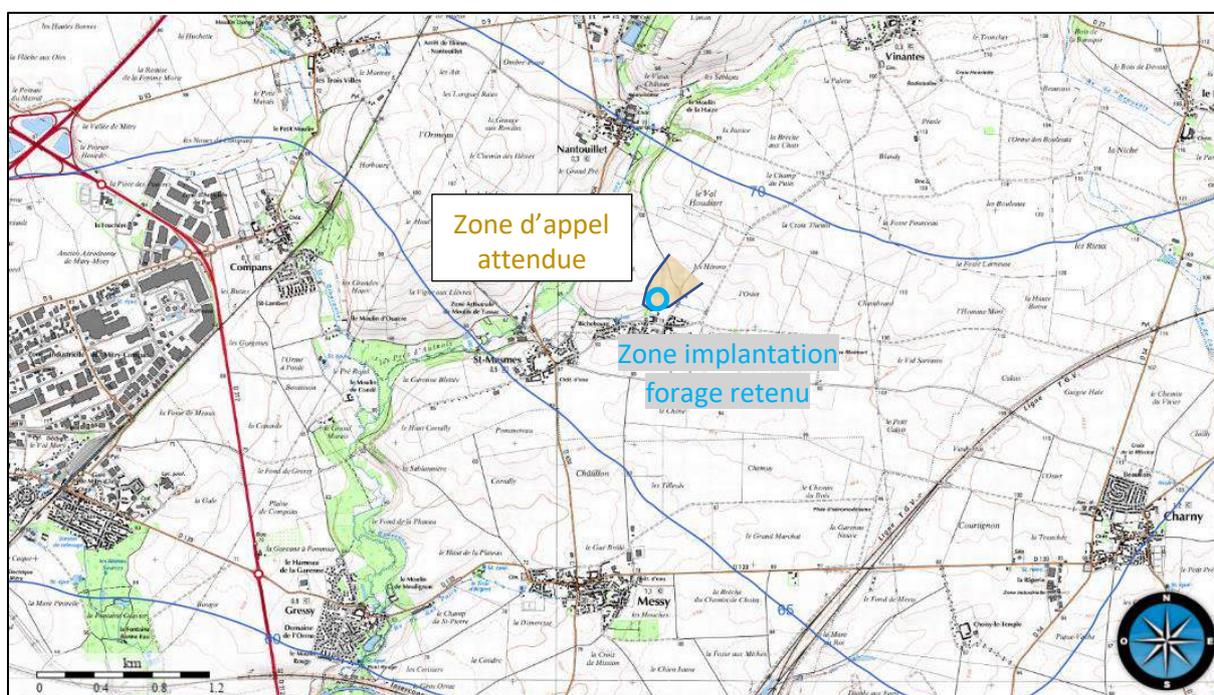
Sur l'interprétation des essais de pompage, il apparaît que la transmissivité est de $1,5 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$, soit une perméabilité de $5 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$.

Ces données sont plus faibles que les valeurs bibliographiques mais cela peut aussi s'expliquer par l'équipement du forage qui produit des pertes de charges.

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation

		Rabattement (m) de la nappe à une distance d du captage				Rayon d'action en m
Distance d par rapport au captage		1 m	20 m	100 m	200 m	Maximum
Temps	8 heures	12,23	5,17	1,38	-	180
	15 heures	12,97	5,91	2,12	0,49	246

L'exploitation étant prévue couvrir un enrouleur de 80 m³/h, à raison de 15h/jrs et 7jrs/7jrs soit une exploitation de 168 700 m³ annuel, le rayon d'action est représenté sur la figure suivante :



Il n'y a pas de forage dans le rayon d'action du forage. Les captages AEP qui alimentent le réseau de distribution (SMAEP GOELE) concerne les forages d'Annet sur Marne 1 et Moussy le Neuf 3, qui ne sont pas dans la zone d'influence.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : EARL FERME DE L'ORATOIRE

Commune et département : St Mesmes

Adresse : 1 rue des Martyrs
77 410 SAINT-MESMES

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet

Projet irrigation par forage d'eau – Substitution forage existant

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
- Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n°
 - Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n°
 - Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage agricole pour alimenter en eau un enrouleur, substitution d'un forage existant

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : St-Mesmes N° Département : 77

Lieu-dit :

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)
n° de site(s) : (FR11-----)
n° de site(s) : (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région)
n° de site(s) : (FR-----)
n° de site(s) : (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?
A ⁷ km (m ou km) du site n° de site(s) : Boucle de la Marne (FR¹¹¹²⁰⁰³-----)
A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR-----)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Permanente :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

Surface Totale :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) :

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) :

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période ou date précise si connue : (de tel mois à tel mois)
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input type="checkbox"/> Automne |
| <input type="checkbox"/> Eté | <input checked="" type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> unique | <input type="checkbox"/> chaque année |
| <input type="checkbox"/> chaque année | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter un enrouleur qui irrigueront 85ha de parcelle agricole, telles qu'actuellement

f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejets dans le milieu aquatique | <input type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations | <input type="checkbox"/> Pollutions possibles |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | |
| <input type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits | |
| <input type="checkbox"/> Autres incidences | |

Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions » |
| <input type="checkbox"/> Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante |

1 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale |
| <input type="checkbox"/> Parc National | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Site inscrit |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) | |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture (à préciser) : | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) | |
| <input type="checkbox"/> Construite (parking, constructions diverses, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : | |
| <input type="checkbox"/> Aucun | |

Commentaires :

.....

.....

.....

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieus forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
Milieus rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Eboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m ²	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pedestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

Réversible

Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser :

CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : St-Mesmes

Signature :

Le (date) : 28/11/2024

Cachet :



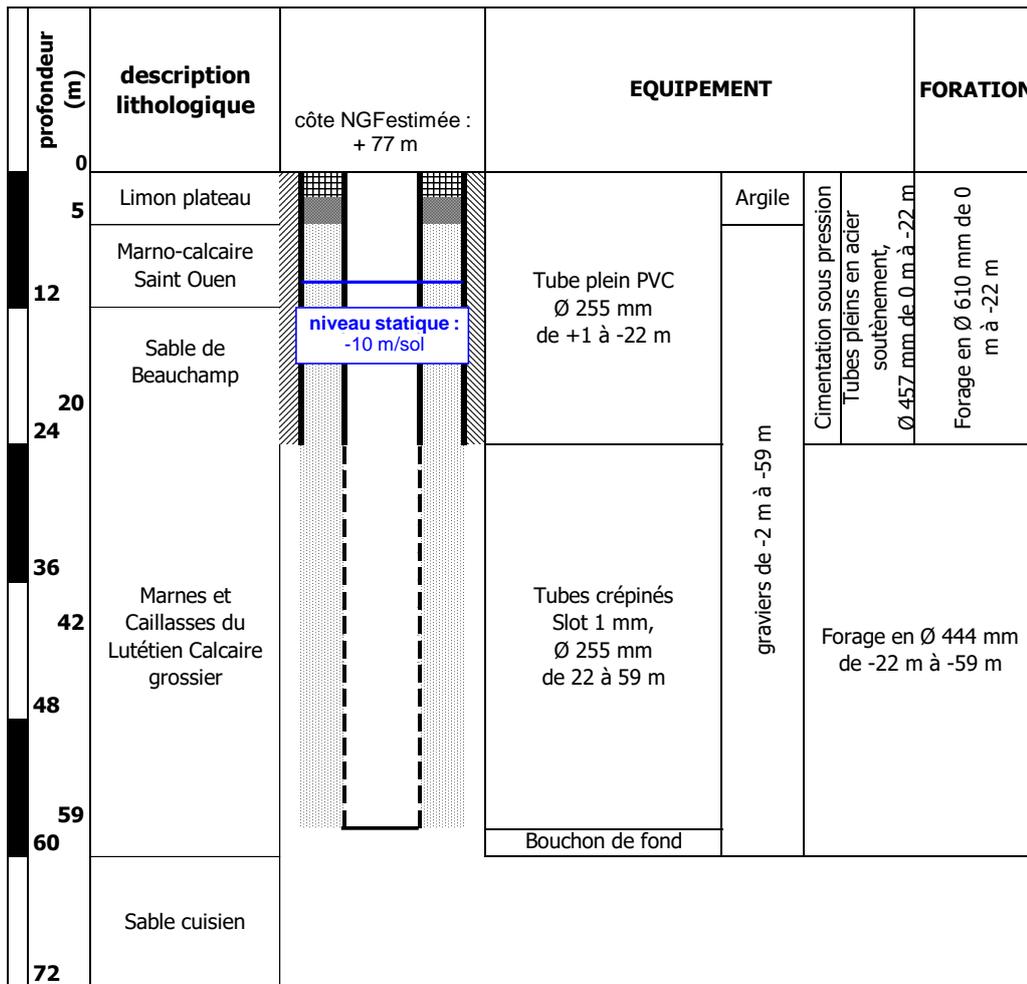
Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)



BLUEGOLD INGENIERIE



EARL Ferme de l'Oratoire &
SCEA de la ferme Taveau
Diagraphie de contrôle pour réhabilitation
du forage



Projet : Irrigation à Saint-Mesmes (77)

Inspection vidéo

COMPTE RENDU DE L'INSPECTION VIDEO
REALISE LE 15 OCTOBRE 2024



BlueGold
ingenierie

24-BGI-516-DIAG/ITV-R1-1024-1
OCTOBRE 2024

BLUEGOLD INGENIERIE – 112 av de la République – 69160 TASSIN LA DEMI LUNE
SASU Capital 1500€ - 844 609 628 RCS Lyon – APE 7112B



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	5
2 INSPECTION VIDEO	7
3 RECOMMANDATION ET PRECONISATION	10

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DE L'OUVRAGE
ANNEXE 2	PHOTOS DE L'INSPECTION VIDEO DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2024

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Coordonnées du projet du point de forage</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2 : Mesure du niveau statique et du niveau de fond de l'ouvrage (01/10/2024)</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 3 : Observations générales réalisées lors de l'inspection</i>	<i>7</i>
<i>Tableau 4 : Détails des observations de l'inspection vidéo</i>	<i>8</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Extrait de la carte topographique du projet</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Implantation cadastrale du forage</i>	<i>6</i>

AVANT-PROPOS

L'inspection vidéo du forage BSS000LNNP appartenant aux sociétés EARL DE LA FERME DE L'ORATOIRE et la SCEA DE LA FERME DE TAVEAU, représentées respectivement par Mr Charpentier et Mr Taveau, et situé sur la parcelle ZB 69 (anciennement ZB 7 lors de sa création) de la commune de Saint-Mesmes (77), a été réalisé afin de comprendre la provenance de massif filtrant dans les filtres en sortie de forage.

L'ouvrage a été réalisé en 1992 par la SARL AGRI-FORAGE.

Ce dernier (d'après la coupe) semble avoir été foré et complété comme suit :

- de 0 à 37 (?) m :
 - o Foration Ø500 mm
 - o Tubé acier plein Ø410 mm et cimenté à l'extrados en gravitaire
- De 37 à 65 m :
 - o Foration Ø400 mm
 - o Tubé PVC Ø 315x285 mm (dans le lutétien)
 - Plein de 0 à 24 m
 - Crépiné fentes horizontales de 34 à 59 m slot 0,75 mm
 - **Fond observé à la caméra à 53,6 m/rep (rep = 0 m/sol)**
 - L'ouvrage semble être comblé sur 5 m
 - o Bouchon de ciment de 59 à 65 m

Compte tenu des problèmes de venues de massif filtrant, l'EARL de la Ferme de l'Oratoire, souhaite faire réaliser un diagnostic de cet ouvrage pour permettre de définir d'où vient le massif filtrant présent dans les filtres.

A cette occasion, BLUEGOLD INGENIERIE a été missionné pour la réalisation de l'inspection vidéo du forage.

Ce compte-rendu fait suite à l'inspection vidéo réalisée le 1^{er} octobre 2024.

Le présent rapport comprend :

- ✓ La localisation géographique de l'ouvrage
- ✓ Les données bibliographiques de l'ouvrage
- ✓ La synthèse des observations de l'inspection vidéo du 1^{er} octobre 2024
- ✓ Les recommandations et préconisation à réaliser
- ✓ La coupe technique retenue au droit du forage

1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le forage est situé sur le territoire communal de Saint-Mesmes (77) au niveau de l'exploitation.

Le premier cours d'eau du secteur se situe à 830 m à l'ouest, il s'agit de la Beuvronne.

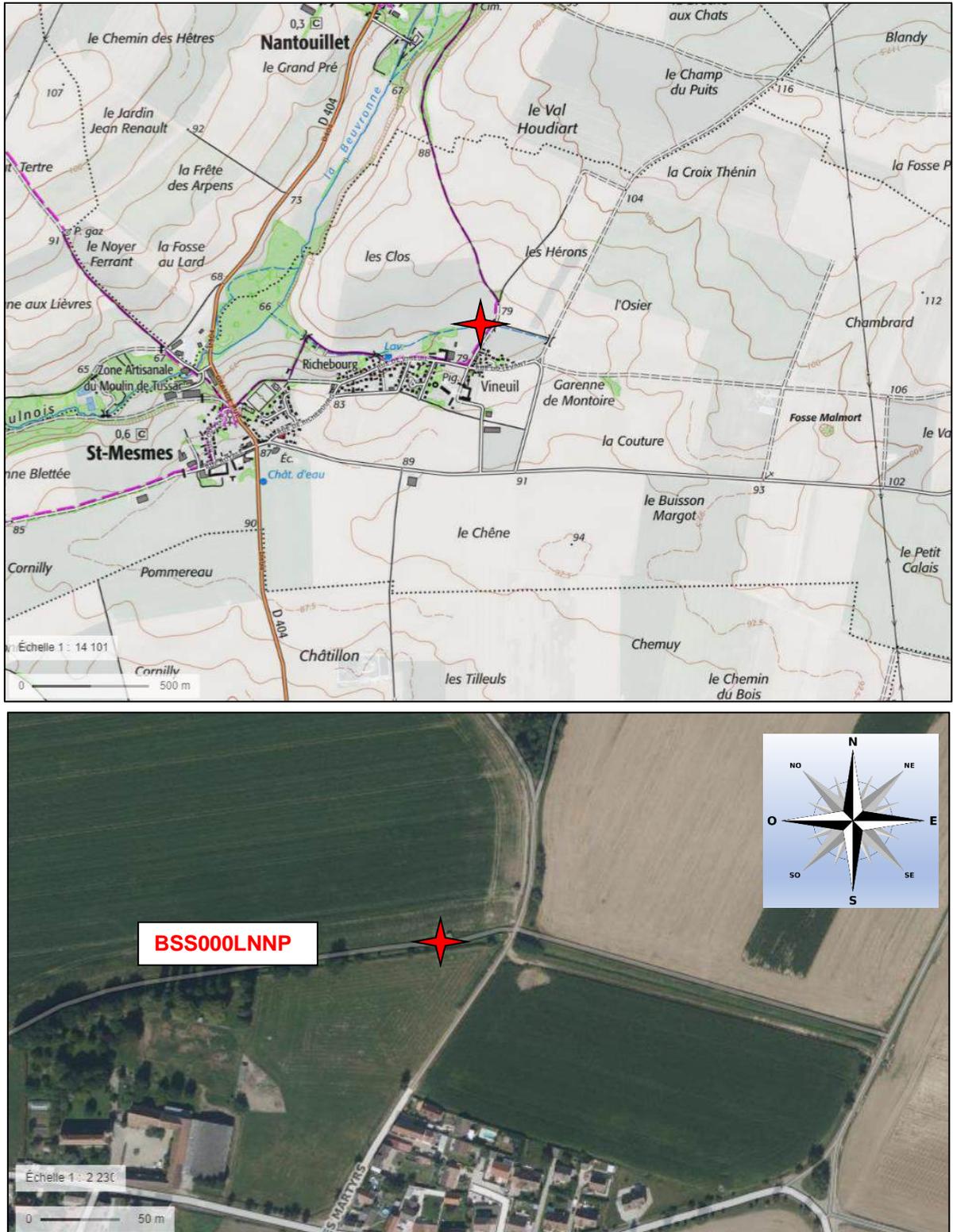


Figure 1 : Extrait de la carte topographique du projet

Le tableau suivant présente les coordonnées géographiques du forage et l'implantation cadastrale de la parcelle :

Tableau 1 : Coordonnées du projet du point de forage

Référence du point de forage		Coordonnées Lambert II étendu		
Parcelle cadastrale	Ouvrage	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
ZB 69	BSS000LNNP	627 365	2 443 424	+77

Le forage est référencé à la BSS

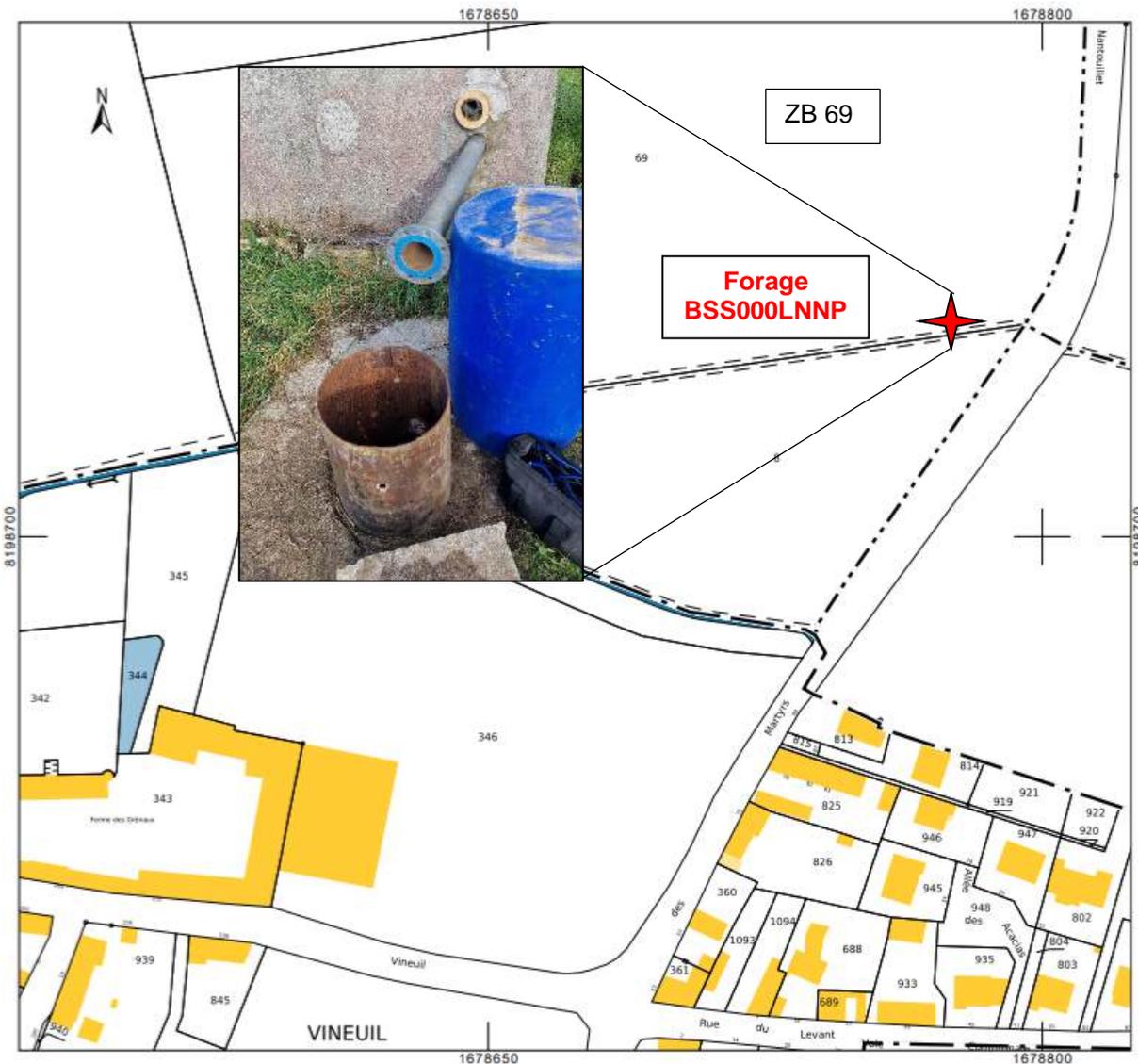


Figure 2 : Implantation cadastrale du forage

L'**annexe 1** consigne les données de 1992 sur l'ouvrage.

2 INSPECTION VIDEO

L'inspection du captage a été réalisé le mardi 1^{er} octobre, à l'aide d'une caméra vidéo couleur de type Verticam-HAD-100 de haute résolution composée d'une tête orientale de haut en bas à 360° à 180° en horizontal et d'un éclairage 4 Leds blanches.

Le repère des mesures est pris à cote sol, à l'intérieur du tubage acier qui lui dépasse de +0,5 m/sol.

Cette inspection vidéo a été effectuée nappe au repos (la pompe d'irrigation ayant été retiré 1 semaine auparavant, par contre la pompe individuelle a été retiré juste avant intervention).

Tableau 2 : Mesure du niveau statique et du niveau de fond de l'ouvrage (01/10/2024)

Niveau statique (m/sol) à 12h	8,7
Profondeur atteinte (m/sol)	53,6

L'**annexe 1** présente les documents bibliographiques de l'ouvrage.

L'**annexe 2** présente les éléments soulevés lors de l'inspection vidéo avec les photos de la vidéo.

Tableau 3 : Observations générales réalisées lors de l'inspection

Nature du repère		A l'intérieur du tube acier de tête
Hauteur du repère/sol		0 m/sol
Nature du tubage	Cote (en m/repère)	Observations
Ø410 mm Acier ordinaire Tubes pleins Ø315x285 mm PVC Tubes pleins Tubes crépinés	De +0,5 à 25 ou 37 m ?	Début inspection. Les différents diamètres de tubage, acier ordinaire et PVC sont bien visibles. Les jonctions du tubage intérieur sont nettes. La complétion fait apparaitre des tubes de 5 m. L'eau est légèrement trouble au départ puis s'éclaircit. Le tubage PVC plein en bon état apparent. La partie crépinée présente du développement bactérien principalement entre 24 et 36 m puis entre 48 et 53,6 m. Entre ces deux zones les crépines sont propres et certainement le siège des circulations principales captées.
	De 0,3 à 24 m De 24 à 53,6 m	On note deux chocs sur la crépine à 44,4 m et 48,2 m (surement la pompe) qui a respectivement cassé la crépine sur une ailette et enfoncée la seconde sans la casser. Du massif filtrant s'est bloqué dans la crépine et écarte cette dernière. Pour le reste, d'une manière générale, le tubage semble être de bonne qualité. On peut apercevoir la présence du massif de gravier à l'extrados du tubage crépiné. Le fond atteint semble assez dur avec du massif filtrant et des dépôts bactériens. Un tube guide sonde est également présent à partir de 42 m et un morceau de bois présent au fond.

Tableau 4 : Détails des observations de l'inspection vidéo

Nature du repère		A l'intérieur du tube acier de tête
Hauteur du repère/sol		0 m/sol
Nature du tubage	Cote (en m/repère)	Observations
PVC Ø315x285 mm Tubes pleins Tubes crépinés	De 0,3 à 24	Le tube plein PVC est en bon état. L'agencement des éléments fait apparaître des tubes de 5 m vissés. Le tubage est recouvert de développement bactérien : <u>photos n°1 et 2.</u>
	8,7	Niveau statique de l'eau : <u>photo n°3.</u> L'eau est légèrement turbide mais s'éclaircit rapidement.
	De 24 à 53,6	Les crépines sont par rangés de 8. Elles sont composées de tubes de 5 m. Elles sont complètement colmatées au départ : <u>photos n°4 et n°5.</u>
		Puis complètement propre entre 36 et 42 m : <u>photo n° 6.</u> Le massif filtrant est toujours bien visible.
		A 42 m, un tube guide sonde est présent (jusqu'au bout) : <u>photo n°7.</u>
De 24 à 53,6	Un 1 ^{er} coup dans le tubage (manipulation de pompe) à 44,4 m qui a cassé une crépine sur une de ses ailettes et du massif filtrant et des cailloux se sont coincés dedans : <u>photo n°8.</u> Les crépines sont de nouveau bien colmatées à partir de cette profondeur.	
	Un 2 nd coup dans le tubage est présent à 48,2 m (sans avoir cassé le tubage) en enfonçant le tubage PVC : <u>photo n°9</u> Le reste du tubage est colmaté par des bactéries (un Colson en travers du tubage montre les dépôts bactériens : <u>photo n°10</u> ; Et présences de manganèse (a fortiori) qui se manifeste par des tâches de particules noires : <u>photo n°11</u>	
65,8	Fond du forage (présence du tube guide sonde et d'un morceau de bois). Le fond semble relativement dur – dépôt massif filtrant suggéré : <u>photo n°12.</u> Les dépôts semblent importants puisque ceux-ci laissent apparaître le début du dernier tronçon de crépines.	

L'ouvrage a subi les aléas du temps et des désordres.

En résumé, il est observé :

- De 8,7 à 36 m/sol : zone saturée (partie pleine et crépiné) avec des développements bactériens ;
- De 36 à 42 m/sol : l'absence de développement bactérien, précisant la zone productrice de l'ouvrage qui reste restreinte ;
- A 42 m/sol : un tube guide sonde ;
- De 42 à 53,6 m/sol : de nouveau des dépôts bactériens avec un trou à 44,4 m et un enfoncement du tubage à 48,2 m (fragilisant ce dernier ;
- A 53,6 m/sol : un dépôt important et dur (vraisemblablement le massif filtrant) et un morceau de bois.

→ **en conséquence, le forage est moins profond de 12 m par rapport à la coupe originale**

→ **deux solutions sont envisageables :**

- le rechemisage jusqu'à 40 m après nettoyage (solution de secours mais non pérenne) pour éviter que le massif filtrant ne soit capter : **solution néanmoins non conseillé du fait des risques inhérents – notamment le volume de massif filtrant mobilisé et tombé dans l'ouvrage qui pourrait mettre en communication directement le terrain naturel avec les crépines ;**
- **le substituer avec un nouveau forage dans le même dimensionnement – nécessité de déposer un dossier Loi sur l'eau et un Cerfa au préalable**

N.B. : une question reste en suspend entre la coupe originale (en **annexe**) et l'inspection vidéo. En effet le tubage acier est indiqué être présent jusqu'à 37 m et cimenté. Pour autant les crépines démarrent à 24 m dans le forage.

3 RECOMMANDATION ET PRECONISATION

L'obturation des crépines peut engendrer une baisse de la productivité avec accélération au niveau des crépines « disponibles » avec certainement des vitesses supérieures à 3 cm/s qui provoquent la captation d'éléments fins présents naturellement dans le terrain (exemple : sable). La position de la pompe d'irrigation doit être vérifiée afin de déterminer si elle peut aggraver le phénomène d'entraînement du massif filtrant.

Compte tenu de la présence de dépôts bactériens, il est nécessaire de le nettoyer afin de remettre en fonctionnement le forage correctement.

A ce titre, il pourrait prévu

❖ **En cas de régénération uniquement (non conseillé mais à moindre frais) :**

✚ **Régénération par traitement chimique associé à une action mécanique :**

- Traitement physico-chimique :
 - Traitement à l'HCl dans les calcaires avec une passe de 500 kg (renouvelable au besoin)
 - Attente de 2h de réaction puis pose de l'air-lift et nettoyage entre 2h à 6h (à définir en cours de nettoyage suivant la qualité de l'eau)
 - Dépose de l'air-lift
- Désinfection de l'ouvrage :
 - injection d'eau de javel à 36° ou à 9,6%. Dans le cas d'une campagne de nettoyage, la concentration devra être de 2 mg/l, soit 7/5 berlingots pour 2 m³ ou
 - injection de chlore (hypochlorite de calcium) sous forme de poudre, liquide ou de granulés avec une concentration de 50 à 70% de chlore. La quantité de chlore nécessaire du volume d'eau contenu dans le puits. Il faut incorporer 1 litre de solution chlorée à 0,2% par 100 litres d'eau du puits ou 10 litres de solution chlorée par m³ d'eau dans le puits.

✚ **Rechemisage :**

- En fonction du niveau dynamique, la pompe pourrait être positionnée au-dessus de la cote 42 m/rep afin de ne plus entrainer de massif filtrant. **Dans cette configuration il resterait nécessaire de le rechemiser (téléscopage) avec une crépine à fils enroulés (Ø273 mm ou équivalent, sinon Ø244 mm) positionnée depuis le fond et jusqu'à la cote 42 m/rep (afin de s'assurer de bien englober la zone ouverte) avec un diablo par-dessus.** La mise en place d'un massif filtrant entre le tubage crépiné PVC et la nouvelle crépine Inox n'est pas une obligation et restera à l'appréciation du foreur.

✚ **Caractérisation de l'ouvrage :**

- Mesure du fond de l'ouvrage et niveau statique
- Pompage par paliers (pompe 8") à débits progressifs toutes les 2 heures : 60, 80, 100 et 120 m³/h afin de comparer avec les résultats à la création
- Pompage de longue durée (24h) au débit d'exploitation, idéalement 80 m³/h et suivi de la remontée

❖ **Solution à privilégier : création d'un forage de substitution dans le même dimensionnement que celui existant.**

Lyon, le 15 octobre 2024

Florian MATHIEUX
Hydrogéologue - Président

ANNEXE 1

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES D'ORIGINE DU FORAGE

01547 X 00591F

77.22.92

(261)

République Française

Préfecture de Seine-et-Marne

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

/DI

FICHE D'INVENTAIRE DES PRELEVEMENTS D'EAUX SOUTERRAINES

à remplir pour chaque ouvrage existant

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM, Prénom : CHARPENTIER J.C. et Armand
Agissant en qualité de : GÉRANT pour le compte de : EARL DE L'ORATOIRE
Adresse :
Code Postal : 77110 Commune : SAINT-MESMES
Nombre d'ouvrages exploités par la personne, l'exploitation ou l'établissement : 1
Situation des ouvrages : Commune : SAINT-MESMES lieu-dit : LES CLOS
Commune : lieu-dit :
Commune : lieu-dit :

2. OUVRAGE EXISTANT

Commune : SAINT-MESMES lieu-dit : SAINT-MESMES
Références cadastrales : Z.B. 7 (joindre un plan de situation 1/25000 et 1/5000 et un plan cadastral)
Coordonnées Lambert (zone 2 étendu) :
Date de réalisation : 25/6/92 N° BRGM :
Copie de déclaration à l'agence de l'Eau
Copie du récépissé de déclaration préfectoral s'il existe
Préciser si présence de cours d'eau, canaux, plans d'eau à proximité :
Nature : FORAGE Distance : Position :
Profondeur : 65 m Débit d'équipement : 120 m³/h
Niveau statique : m Niveau dynamique : m
Nature du pompage (électrique, goupe diesel...) : ELECTRIQUE
Durée du pompage maximum : 24 heures/jour 80 jours/an
Périodes de pompage : de juin à septembre
Volume prélevé annuellement maximum : 130 000 m³
Nappe(s) de provenance : S. S. S. S. S.

0154 7x-0059

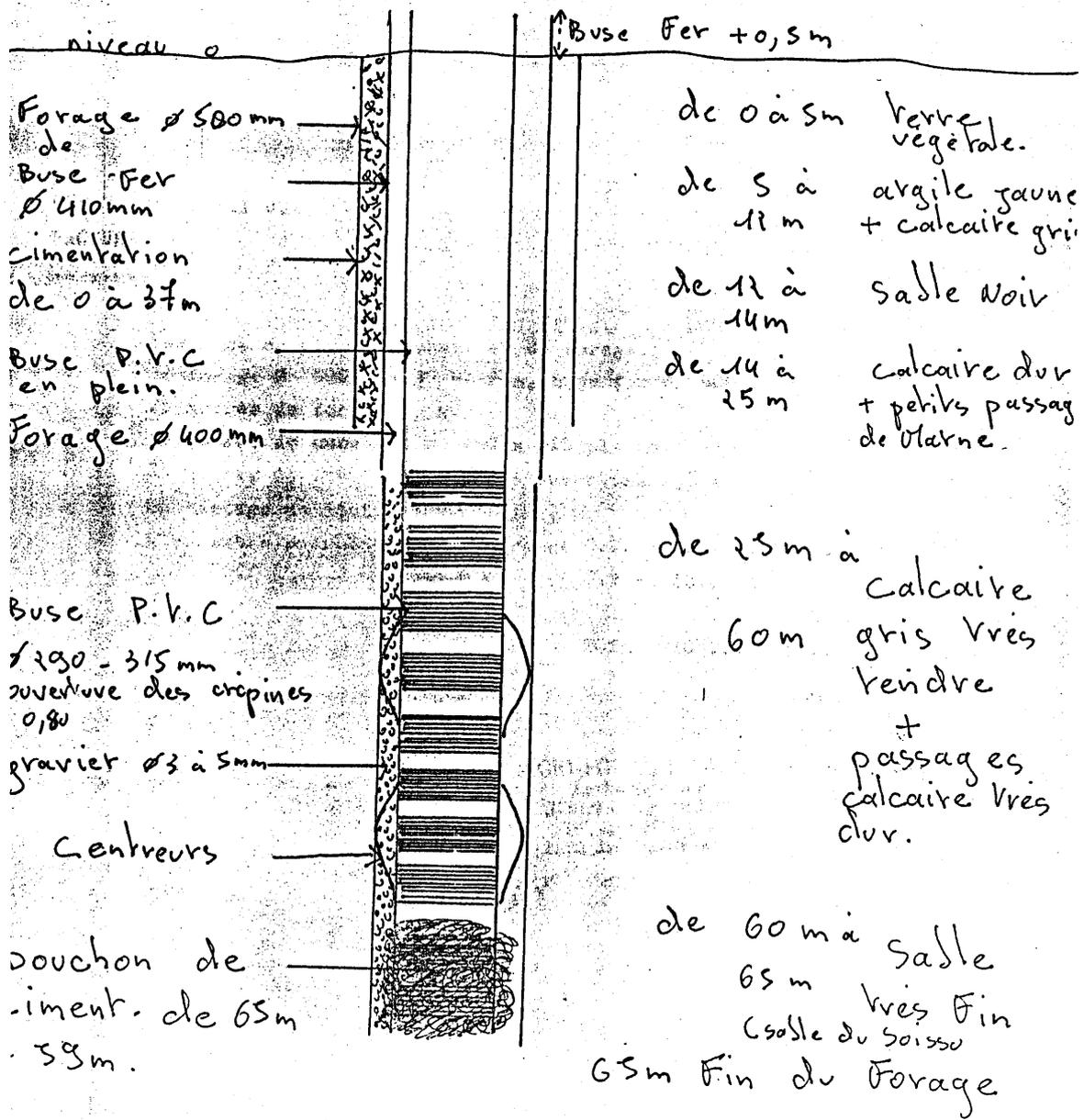
Je soussigné Mr Pello chef de chantier de Forage avoir réalisé un forage chez Mr Charpentier à une profondeur de 65m et d'y avoir trouver un débit de $85 \text{ m}^3/\text{h}$ en continu.

Avant le testage par pompe à axe verticale le niveau statique du puit se situait à 12m. Au pompage à 85 m^3 le niveau dynamique descendait à 45m.

"AGRI - FORAGE" SARL
Le Maine Blanc
17460 CHERMIGNAC
Tél 46926736

"RI-FORAGE" SARL
 Le Maine Blanc
 17400 CHERMIGNAC
 TEL 46926735

Coupe "Géologique" et "technique"
 du Forage effectué chez
 M^r Charpenhier, lieu dit "Vineulle"
 Commune de St Mesme.
 Forage effectué au Rotary
 à "l'eau".
 0154-7x-0059





DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
DE SEINE-ET-MARNE
*Service de la Forêt de l'Eau et
de l'Environnement*

Dossier suivi par : Claire ROY/Alain DELPLANQUE *CR*
Téléphone : 01.64.41.33.58/01.64.41.33.65.
Mél : claire.roy@agriculture.gouv.fr
alain.delplanque@agriculture.gouv.fr
Nos références : F 661 - N° MISE : 2000/211/DDAF
Objet : Régularisation des forages agricoles.
Récépissé de déclaration.

Melun, le 04 DEC. 2002

L'adjoint au directeur

à

DRIRE Ile-de-France
10, rue Crillon
75194 PARIS CEDEX 04

A l'attention de Monsieur GALIN

154-7x-59

Nombre	Désignation des pièces	Observations
1 ex.	<ul style="list-style-type: none">Ampliation du récépissé de déclaration n° BA/606 délivré à : MM.CHARPENTIER Jean-Claude et Arnauld EARL de l'Oratoire 1, rue des Martyrs 77410 SAINT MESMES	Pour information.

A
Alain DECTOT

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine et Marne
Cité administrative – Pré Chamblain -77011 Melun Cédex
Téléphone : (33) 1.64.41.32.32 Télécopie : (33) 1.64.39.65.54 Mél : ddaf77@agriculture.gouv.fr



SAISIE

Melun, le 04 DEC. 2002



Direction Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt
Service de la Forêt de l'Eau et
de l'Environnement

Dossier suivi par : Claire ROY/Alain DELPLANQUE
Téléphone : (33) 1.64.41.33.58 / (33) 1.64.41.33.65.
Mél : claire.roy@agriculture.gouv.fr
alain.delplanque@agriculture.gouv.fr
Nos références : F661/MISE/2000/211/DDAF
Objet : Déclaration forage

RECEPISSE DE DECLARATION
N° BA/606

77-129-2002

154-7-59

DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 46-IV DE LA LOI SUR L'EAU,
PRELEVEMENT D'EAUX SOUTERRAINES

Le dossier déposé par : _____ MM. Jean-Claude & Arnaud CHARPENTIER

agissant pour le compte de _____ l'E.A.R.L. de l'Oratoire
1 rue des Martyrs
77410 SAINT-MESMES

daté du : _____ 29/06/1996

complété par les documents datés du : 03/01/2000

relatif à : _____ forage et prélèvement

objet : _____ irrigation agricole exclusivement

sur la commune de : _____ SAINT-MESMES

lieu-dit : _____	Les Clos
Section et n° parcelles : _____	ZB 7
Coordonnées Lambert : _____	x = 627365 m
	y = 2443424 m
	z = 77 m
N°BRGM : _____	01547X0059

627,346
143,182

est apparu régulier et complet. Il vaut engagement du déclarant.



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine et Marne
Cité administrative - Pré Chamblain - 77011 Melun Cédex

Téléphone : (33) 1.64.41.32.32 Télécopie : (33) 1.64.39.65.54 Mél : dda77@agriculture.gouv.fr

Ce document comprend 2 pages et 5 pages annexes

Page 1/2

**RECEPISSE DE DECLARATION
N° BA/606**

En conséquence, ce document constitue le récépissé de déclaration du forage dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

• Milieu concerné : _____	Nappe du Soissonnais (Calcaire du Lutétien)
• Profondeur : _____	65 m
• Débit de la pompe: _____	80 m ³ /h
• Période de fonctionnement de l'ouvrage: _____	du 1/4 au 30/9
• Volume maximal prélevé _____	200000 m ³ /an

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions générales et particulières le concernant prévues aux articles L. 211-2, L. 211-3 et L. 214-3 du Code de l'environnement lorsqu'elles seront publiées.

En tout état de cause, les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

*Pour le Préfet par délégation,
Le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt*

154-7x-59

Signé

Yves RIOU

Pour ampliation,
l'adjoint au directeur

AD

Alain DECTOT



Destinataires des ampliations :

- MM. Jean-Claude & Arnaud CHARPENTIER
- Monsieur le Maire de SAINT-MESMES
- Préfecture – DAI 2
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- DRIRE Ile-de-France - Paris

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Seine et Marne
Cité administrative – Pré Chamblain -77011 Melun Cédex

Téléphone : (33) 1.64.41.32.32 Télécopie : (33) 1.64.39.65.54 Mèl : ddaf77@agriculture.gouv.fr

Ce document comprend 2 pages et 5 pages annexes

Page 2/2

ANNEXE 2

PHOTOS DE L'INSPECTION VIDEO DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

INSPECTION VIDEO

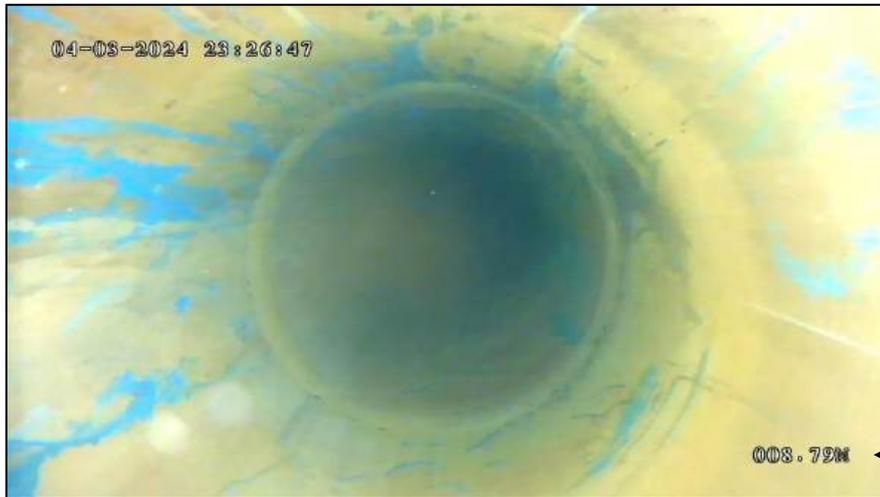


Photo n°1 :

Tubage plein avec dépôt bactérien

Profondeur de la caméra par rapport
à la cote sol



Photo n°2 :

Idem

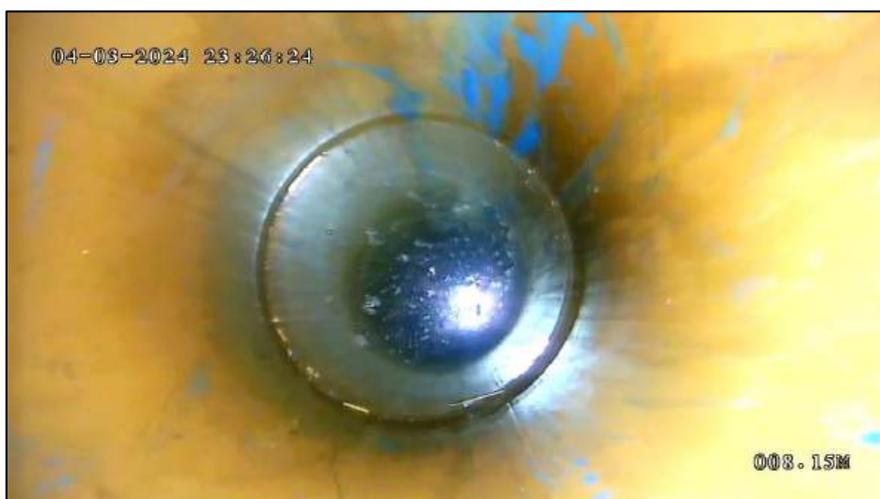


Photo n°3 :

Niveau statique à 8,7 m/sol. L'eau est
d'aspect marron (dépôt type bactérien).



Photo n°4 :

Crépines colmatées.



Photo n°5 :

Crépines colmatées.



Photo n°6 :

Crépines bien dégagées.
Massif filtrant bien visible.



Photo n°7 :

Crépines avec de nouveau des développements bactériens et tube guide sonde à 42 m



Photo n°8 :

Trou à 44,4 m laissant pénétrer le massif filtrant. Des éléments plus grossiers sont coincés dans la fente cassée.

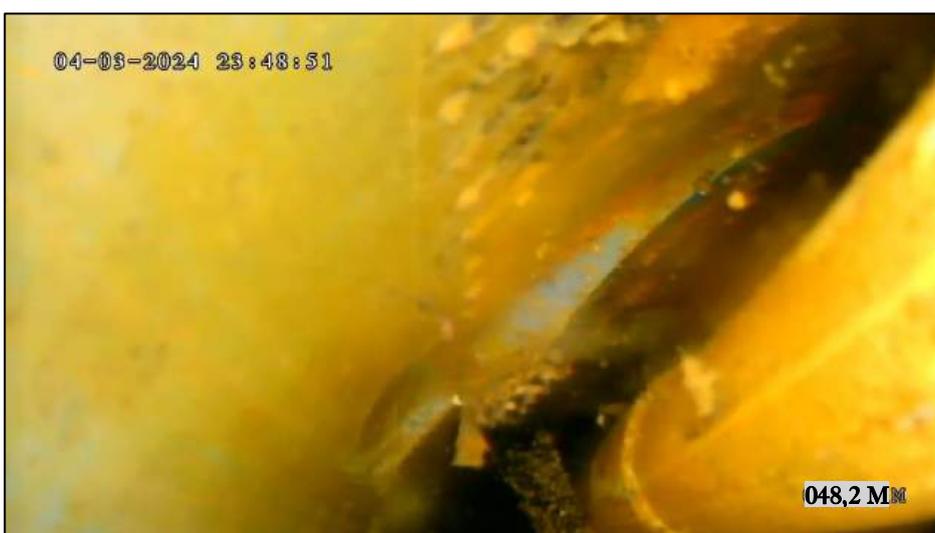


Photo n°9 :

2nd anomalie avec une ailette enfoncée. Le morceau de PVC est toujours présent



Photos n°10 :

Trace de développement bactérien.
Crépines obturées par les dépôts et
Colson en travers



Photos n°11 :

Colmatage et minéraux noirs de type
manganèse sur le tubage



Photos n°12 :

Le fond est atteint à 53,6 m/sol. Les
dépôts sont durs avec du massif filtrant,
ainsi que le tube guide sonde et un
morceau de bois